

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES MARCHÉS PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 359/2025

A L'ETABLISSEMENT PLS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 022/CAB/PROGOU/KWL/FK/2025, conclu avec la Province du Kwilu, pour un montant total hors taxe francs congolais deux milliards deux cent vingt-huit millions neuf cent quarante mille trois cent trente-neuf, soixante-six centimes (CDF 2 228 940 339,66) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais seize millions vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-deux, trente-huit centimes (CDF 16 022 582,38), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 29/12/2025



Sceau de l'Etablissement

Directeur Général